

Synthomer Limited  
Central Road, Templefields  
Harlow, Essex CM20 2BH  
Royaume-Uni  
Tél : +44 (0) 1279 436 211  
Fax : +44 (0) 1279 444 025

[www.synthomer.com](http://www.synthomer.com)

Synthomer GmbH  
Gwinnerstrasse 19  
D-60388 Frankfurt am Main  
Allemagne  
Tél : +49 (0) 69 94179 0  
Fax : +49 (0) 69 94179 211

[www.synthomer.com](http://www.synthomer.com)



## **Délais d'Enregistrement dans le cadre REACH des Produits Synthomer**

La majorité des produits que fournit actuellement Synthomer Europe (*composée de l'une ou de toutes les sociétés Synthomer Limited, Synthomer SA, Synthomer Bv ou Synthomer GmbH*) est constituée de préparations de polymères.

Afin que la conformité au cadre REACH d'une préparation (c'est-à-dire un mélange) soit envisagée, les substances contenues dans ladite préparation doivent être enregistrées séparément et individuellement si elles sont fabriquées ou importées en UE dans des quantités égales ou supérieures à 1 tonne par an. Cette définition inclut tous les monomères et les substances liés (c'est-à-dire avec réaction) dans une chaîne principale de polymères à 2% masse pour masse ou supérieur.

Par définition, une préparation contient plus d'une substance. Un délai d'enregistrement unique ne peut pas être attribué à une préparation étant donné que chaque substance qu'elle contient nécessite un enregistrement à des échéances différentes.

Les délais d'enregistrement des substances sont les suivants,

30 novembre 2010	>1000 tonnes par an et certaines substances dangereuses
31 mai 2013	> 100 tonnes par an
31 mai 2018	> 1 tonne par an

Dans la mesure du possible, Synthomer s'efforcera de faire en sorte que toutes les substances présentes dans ses produits soient enregistrées dans les délais impartis par leurs fournisseurs en amont. Toutefois, l'enregistrement complet ne sera probablement pas terminé avant 2018.

Synthomer communiquera avec ses fournisseurs pour que les détails nécessaires soient transmis à leurs clients dès leur disponibilité.

Synthomer est ravie de poursuivre sa collaboration avec ses clients pendant toute la mise en place du cadre REACH.

---

**Ruth King**

Scientifique des Affaires Réglementaires et Coordinatrice REACH

[Cette publication doit être utilisée à titre d'informations générales et toute autre utilisation est interdite. Nous n'acceptons aucune responsabilité en cas de perte pouvant résulter de l'utilisation de ces informations et vous devez nous contacter pour toute recommandation concernant des produits et applications spécifiques.](#)